

NOUVELLE SECTORISATION DES COLLÈGES ET DES LYCÉES SUR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MONTESQUIEU

Organisation du transport scolaire pour les rentrées scolaires 2024 et 2025

1/ COLLÈGES

Toutes les informations sur la nouvelle sectorisation sont sur le site du Département :

<https://www.gironde.fr/jeunesse/vie-au-college#moncollege>

(cf ci-après les extraits du site internet et document téléchargeable sur la nouvelle sectorisation)

Le service transport scolaire sera organisé en fonction de cette nouvelle sectorisation comme indiqué ci-dessous.

Pour les collégiens qui résident sur la commune de **Beautiran** :

	Collège Olympe de Gouges Cadaujac	Collège Montesquieu La Brède
Rentrée 2024	Plus de transport	6ème, 5ème, 4ème, 3ème

Pour les collégiens qui résident sur la commune de **Martillac** :

	Collège François Mauriac Léognan	Collège Montesquieu La Brède
Rentrée 2024	3ème	6ème, 5ème, 4ème
Rentrée 2025	Plus de transport	6ème, 5ème, 4ème, 3ème

Pour les collégiens qui résident sur les communes de **Cabanac-et-Villagrains, Castres-Gironde, Saint-Morillon et Saint-Selve** :

	Collège à Saint-Selve	Collège Montesquieu La Brède	Collège O. de Gouges Cadaujac
Rentrée 2024	6ème, 5ème, 4ème, 3ème	Plus de transport	Plus de transport

2/ LYCÉES

Pour les lycéens qui résident sur la commune de **Saucats** :

	Lycée du Barp Le Barp	Lycée des Graves Gradignan
Rentrée 2024	2nde et 1ère	Tle
Rentrée 2025	2nde, 1ère, Tle	Plus de transport

Toutes les demandes de dérogation à la carte scolaire devront être justifiées et feront l'objet d'une étude par les services de la région Nouvelle-Aquitaine dans le courant de l'été, dans la limite des places disponibles. Le tarif forfaitaire sera appliqué (210 € pour l'année 2024-2025).